

Démarche

demarche.numerique.gouv.fr

: Usage du titre de psychothérapeute - UE (hors France)

: Département Ressources Humaines en Santé Organisme Identité du demandeur **Email** Civilité Nom Prénom **Formulaire** Cette démarche s'adresse aux personnes souhaitant déposer une demande d'usage du titre de psychothérapeute, titulaires de diplômes délivrés par des États membres de l'Union européenne, de l'Espace économique européen et de la Confédération suisse, hors France. Identité E-mail N° de téléphone portable **Documents justificatifs** Pièce justificative à joindre en complément du dossier Formulaire de demande d'inscription sur le registre national des psychothérapeutes Photocopie d'une pièce d'identité en cours de validité Pièce justificative à joindre en complément du dossier Copie des diplômes, certificats ou titres obtenus Pièce justificative à joindre en complément du dossier Justificatifs des formations continues et de l'expérience et des compétences acquises au cours de l'exercice professionnel

Toutes pièces utiles justifiant des formations continues, de l'expérience et des compétences acquises au cours de l'exercice professionnel dans un Etat membre de l'Union européenne ou un autre Etat partie à l'accord du l'Espace

Pièce justificative à joindre en complément du dossier Déclaration d'absence de sanctions
Une déclaration de l'autorité compétente de l'Etat d'établissement membre de l'Union européenne ou d'un autre Eta partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen ou de la Confédération suisse, datant de moins d'un an, attestant de l'absence de sanctions
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Détail des heures de formations suivies
Une copie des attestations des autorités ayant délivré le titre de formation, spécifiant le niveau de la formation et, année par année, le détail et le volume horaire des enseignements suivis ainsi que le contenu et la durée des stages validés
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Justificatif d'exercice de la profession au cours des 10 dernières années
Uniquement pour les candidats qui ont exercé ou porté le titre de psychothérapeute dans un Etat membre de l'Union européenne ou un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen ou au sein de la Confédération suiss qui ne réglemente pas l'accès à la profession ou son exercice.
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Reconnaissance du titre de formation établie par les autorités de l'Etat membre de l'Union européenne ou un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen ayant reconnu ce titre
Uniquement pour les candidats titulaires d'un titre de formation délivré par un Etat tiers et reconnu dans un Etat membre de l'Union européenne ou un Etat partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen, autre que la France
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Toute pièce démontrant l'exercice de cette activité pendant 3 ans dans le pays de reconnaissance
Uniquement pour les candidats titulaires d'un titre de formation délivré par un Etat tiers et reconnu dans un Etat

membre de l'Union européenne ou un Etat partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen, autre que la France

Usage du titre de psychothérapeute - UE (hors France) Economique Européen ou au sein de la Confédération suisse ou dans un Etat tiers ;